



ARRETE MUNICIPAL N° 1073

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'intérêt général

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de circulation pendant l'intervention d'une grue par l'entreprise SVPTE (7522 Marquain Belgique) dans le cadre de travaux de levage rue de Castres 59146 Pecquencourt.

ARRETE

ARTICLE I :

A compter du 04 août 2021 8h00 jusqu'au 19 août 2021 à 18h00, les stationnements de véhicules légers et de véhicules lourds seront interdits entre le n°18 et le n°28 rue de Castres.

ARTICLE II :

A compter du 04 août 2021 8h00 jusqu'au 19 août 2021 à 18h00, la circulation sera interdite entre le n°18 et le n°28 rue de Castres.

ARTICLE III :

A compter du 04 août 2021 8h00 jusqu'au 19 août 2021 à 18h00, autorise la grue de l'entreprise SVPTE à empiéter sur le domaine public.

ARTICLE IV :

Les panneaux indicateurs de ces interdictions seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance tous les jours y compris samedi et dimanche

ARTICLE V :

Les services de police sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 29 juillet 2021

Le Maire
Joël PIERRACHE

